

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 85/665 DU 7/5/85
portant nomination de Monsieur MVOULA
Roger, en qualité de Directeur de
l'Office National de Pêche Continentale
(ONAPEC).

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu la loi n° 13/81 du 14 Mars 1981 instituant la Charte des
Entreprises d'Etat ;

Vu la loi n° 008/84 du 23 Avril 1984 portant création de
l'O.N.A.P.E.C.

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le Décret n° 84/858 du 13 août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 août 1984 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

Article 1ER.- Monsieur MVOULA Roger, Vétérinaire Inspecteur de 2^e
échelon est nommé Directeur de l'Office National de Pêche Continentale
(ONAPEC).

Article 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par
l'ONAPEC qui est en outre redevable envers le Trésor Public de la
Contribution Patronale pour la Constitution de ses droits à pension.

.../...

Article 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures
contraires au présent décret.

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au
Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville , le 7 MAI 1985

Par le Premier Ministre,
Le Ministre de la Pêche
et de la Pisciculture.

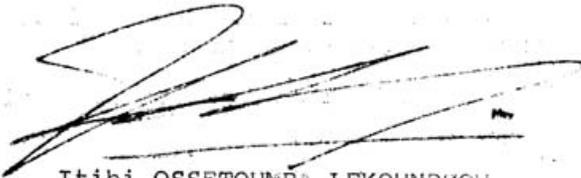


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

OSSEBI DOUNIAM.-

Le Ministre des Finances
et du Budget ,



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-



Bernard COMBO MATSION.-

